Image not found or type unknown

Achat terrain hypothéqué

Par **Lea Camus**, le **06/09/2018** à **17:02**

Bonjour, nous avons signé une' promesse de vente pour l'achat d'un terrain en décembre 2017. La promesse était valable jusqu'au 31/07/2018 et nous avons fait un avenant jusque fin septembre. Nous venons d'apprendre que le terrain que nous souhaitons acquérir est grevé de 4 hypothèques supérieures au prix de vente. Nous attendons des nouvelles du notaire pour savoir si les créanciers sont d'accord pour faire une main levee totale. Ma question est peut on annuler l'achat du terrain ? Si oui comment ? Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés